

PUBLICITÉ

# Recrutez plus rapidement

Grâce à votre média leader **LA CÔTE** et à **JOBEO**



lê RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

## Dossier électronique du patient en pratique

Le DEP lancé officiellement fin mai 2021 n'a toujours pas convaincu les citoyens. Un mixte de raisons est avancé: manque d'informations, d'intérêt légitime, méfiance ou procédure trop compliquée.

La Côte

Saint-Prex

Gland

Vaud

Santé



Anne Devaux  
30 mai 2023, 15:25





Les assurances, les employeurs, ou encore l'Etat ne sont pas autorisés à consulter un DEP, assure Daniel Rohrer, responsable opérationnel chez CARA. Photo d'illustration.  
© KEYSTONE / JEAN-CHRISTOPHE BOTT

L'ouverture du dossier électronique du patient (DEP) repose sur le volontariat des personnes, renforcé par le consentement nécessaire et la double identification.

Le DEP permet de centraliser toutes les données médicales essentielles. Du point de vue du système de santé le but est d'assurer «la continuité des soins, comme un fil rouge entre le patient au centre et tous les acteurs de la santé autour de lui», selon la présentation officielle du canton. Depuis 2021, environ 2900 Vaudois et Vaudoises ont ouvert leur DEP. Le canton souhaiterait voir cette courbe bondir vers le haut.

L'association intercantonale CARA fait partie des fournisseurs de DEP certifiés par la Confédération. Créée à l'initiative des cantons de Genève, Valais, Vaud, Fribourg et Jura, elle met gratuitement à la disposition des citoyens la plateforme santé numérique sur laquelle le DEP est ouvert, sécurisé et accessible. Ce dossier appartient au patient, fonctionne partout en Suisse y compris entre les différents fournisseurs.

## Qui règle le niveau de confidentialité?

Le but est de partager ses données médicales contenues dans le DEP avec les professionnels de santé de son choix.

«Ouvrir un DEP sans donner d'accès ou de façon très restrictive

présentera toujours un intérêt limité pour les professionnels de santé», souligne, Frédéric André, Directeur systèmes d'information chez Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC). Cependant, «le degré de confidentialité est modulable en paramétrant l'accès de certains documents» précise Daniel Rohrer, responsable opérationnel chez CARA.

«Les assurances, les employeurs, ou encore l'Etat ne sont pas autorisés à consulter un DEP», insiste Daniel Rohrer.

Chaque consultation d'un DEP laisse une trace qui permet de savoir qui, quand et où.

«Au niveau de la sécurité, en cas de panne du système, rien ne sera perdu, il y a redondance de stockage et de sauvegarde sur des serveurs différents» précise Christophe Vachey, directeur adjoint du Ghol.

Environ 2900 personnes ont ouvert un dossier électronique du patient (DEP) en deux ans.

## **Qui accède au contenu d'un DEP?**

La personne, ou son représentant légal, est la seule habilitée à donner un accès à son dossier à des professionnels indépendants ou à des institutions hospitalières et EMS ou encore à la pharmacie par exemple.

«Pour accéder aux informations contenues dans un DEP, les professionnels de santé doivent être affiliés à CARA ou à une autre organisation certifiée, et appartenir à un domaine de la santé réglementé par la loi, ils sont soumis à une vérification de notre part», précise Daniel Rohrer.

Dans les faits, les grands établissements de santé comme l'EHC et le Ghol sont affiliés à CARA, mais pas chacun de leurs collaborateurs. A l'EHC, qui compte vingt sites différents, «les médecins doivent faire la demande en interne au secrétariat central où les collaborateurs possèdent des identifiants pour accéder au DEP d'un patient, à condition qu'il en ait autorisé l'accès à l'EHC», explique Frédéric André.

Une exception à la règle: en cas d'urgence vitale, un accès d'urgence permet d'accéder au DEP.

# “Le vrai changement viendra du nombre de patients qui adhéreront au DEP.”

CHRISTOPHE VACHEY, DIRECTEUR ADJOINT DU GHOL

## Qui transmet les documents dans un DEP?

La personne détentrice du DEP, les professionnels de santé qui y ont accès et l'ensemble de ceux qui sont affiliés chez CARA, même sans autorisation d'accès au DEP, peuvent y déposer les documents pertinents pour la prise en charge.

Dans les faits, les patients qui ont consulté ou été hospitalisés dans au moins un établissement de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) ont un dossier patient informatisé (DPI), réservé au corps médical. Actuellement, le Ghol comme l'EHC finalisent les processus techniques complexes de la migration automatisée d'une partie des données médicales du DPI vers le DEP, pour soulager la charge administrative des médecins, confirment Christophe Vachey et Frédéric André.

Cependant, le patient garde le contrôle de son DEP et peut retirer lui-même des documents enregistrés par quelqu'un d'autre.

## L'engagement des médecins et des patients

«L'intérêt du DEP sera pour le médecin hospitalier d'y trouver les informations médicales délivrées hors de la communauté des établissements de la FHV et qui permettent de suivre le parcours de santé des patients», observe Christophe Vachey. Ce qui signifie que les professionnels de santé qui exercent en indépendants s'affilient à CARA pour donner tout son sens au DEP.

Cependant, selon Christophe Vachey, «le vrai changement viendra du nombre de patients qui adhéreront au DEP». Même son de cloche à l'EHC: «La motivation des citoyens est nécessaire pour faire décoller la machine, mais ce n'est pas dans notre mission de les informer, même si nous faisons des efforts auprès de nos collaborateurs en interne. Que ce

soit à l'accueil, en consultation ou en soins, il n'y a pas de temps pour expliquer le DEP aux patients», observe Frédéric André.

## L'accompagnement du Réseau Santé la Côte

Sur mandat du canton, le Réseau Santé la Côte (RSLC) «soutient le déploiement du DEP sur le terrain», confirme Liliya Pelouas, cheffe de projet au RSLC à Saint-Prex.

Une équipe dédiée au DEP de 3 personnes accueille le public à Saint-Prex. «Le RSLC se déplace également auprès des professionnels de santé, mais aussi dans les communes pour des sessions d'ouverture de DEP», précise Liliya Pelouas.

A Nyon, un accord avec le Ghol a permis d'ouvrir un guichet en face de la réception de l'hôpital pour le public, le mardi deux fois par mois. «Le Réseau a également approché l'EHC et espère collaborer dans l'avenir», précise Liliya Pelouas.

A Gland, le RSLC sera présent pour une soirée d'information et d'ouverture de DEP le 13 juin, suivie de toute la journée du 14 juin au Foyer du Théâtre de Grand-Champ. «Grâce à l'accompagnement des patients et aux séances d'information, nous avons beaucoup avancé en une année», reconnaît Liliya Pelouas.

### TÉMOIGNAGE: CONVAINCU EN THÉORIE, MAIS SURPRIS EN PRATIQUE

Fin mars, le Morgien Pierre-Alain Rossier, à la retraite depuis peu, entreprend les démarches en ligne «par curiosité» pour ouvrir son DEP. Puis, il se rend à Saint-Prex, au bureau du Réseau Santé la Côte pour procéder à son identification et finalise l'ouverture de son dossier sur place. Son épouse, Mercedes, qui est infirmière, effectue les mêmes démarches, avec son aide pour la partie informatique.

Sur le fond, Pierre-Alain est convaincu par le DEP. Il scanne quelques documents de santé en sa possession pour les entrer dans son DEP et là, il se fait la réflexion: «Les personnes qui ne sont pas équipées en matériel informatique ou qui sont mal à

l'aise avec la technologie n'ouvriront jamais un DEP!». Là-dessus, le couple commence à en parler autour de lui lors de rendez-vous médicaux. Ils demandent que leurs documents soient transmis dans leur DEP.

«Nous avons rencontré des réactions de surprise et nous avons compris que le personnel n'était pas informé!». Pierre-Alain en parle à son médecin de famille, «il s'est montré très dubitatif et je me suis rendu compte que le DEP représentait une charge de travail supplémentaire pour mon médecin. Avec mon épouse on a même eu un peu de remords en mettant la pression sur nos médecins parce que nous souhaitons que nos DEP soient remplis».

Par ses connaissances en informatique, il comprend les problèmes de compatibilité à résoudre entre l'équipement informatique des médecins et la plate-forme de CARA. En allant plus loin, il imagine déjà ceux que poseront l'obsolescence des applications via l'ordinateur ou le téléphone pour accéder à son DEP. Par ailleurs, il se questionne également, «sur la capacité des assurances, des banques, des employeurs à accéder, y compris de façon illicite, à nos données ainsi que sur coût de la mise en place du DEP».

 **Soyez le premier à commenter**



## À lire aussi

---

GLAND

**L' Malaise à l'administration de Gland: les responsables des ASP sont absents**

par Laura Lose



## Lc Plutôt soirée jeux ou spectacle surprise? Sortons ce week-end sur La Côte

par Sophie Erbrich



GLAND

## Lc Gland: Swissquote met à l'enquête sa tour de 60 mètres

par Laura Lose



### À propos

Nos newsletters

CGU

Contact

Protections des données

Droits de reproduction

Régie publicitaire

### Abonnements

Mon espace personnel

Gérer mon abonnement

Nos offres d'abonnements

Retrouvez La Côte

